

EQOROXA

TRAVAIL - JUSTICE

SOLIDARITÉ

Rédaction - Administration - Publicité - B. P. 191 CONAKRY - Tél. 33-66 - Adresse Télégraphique AGUIPRES

JEUDI 1er JUIN 1961

No 17 - 1re ANNÉE

ÉDITORIAL ~~~ Toujours à propos des pourparlers d'Evian

UN AMÉRICAIN A PARIS

Le président Kennedy est arrivé à Paris mercredi matin, pour sa première visite officielle à l'étranger depuis son accession à la Maison Blanche.

Nécessité de colmater les brèches du bloc de l'O.T.A.N., volonté de mérager la susceptibilité chatouilleuse du président de la République Française ? Toujours est-il que le chef d'Etat américain s'est complu dans un éloge dithyrambique de son hôte. L'hommage rendu au « grand capitaine qui, depuis 20 ans, se bat sur les champs de bataille de la défense de l'Ouest... à son leader-

Le président Kennedy a déclaré le Ministre Marocain de l'Information

« Tout partage de l'Algérie par la France risquerait d'étendre la

guerre d'Algérie au-delà de l'Afrique

au Nord », a déclaré samedi 27 mai

au cours d'une conférence de presse,

M. Mouley Ahmed El Alaoui, ministre de l'Information du Maroc. « Le

Maroc n'acceptera jamais le partage

de l'Algérie qui, s'il a lieu, pourrait

generaliser la guerre », a-t-il ajouté.

M. El Alaoui a déclaré ensuite que

le Maroc est prêt à coopérer avec la

France, mais que, cette coopération

est impossible si elle entreprend une

politique de balkanisation de l'Af-

gérie.

« Les Algériens ne peuvent être

tenus pour responsables de la pre-

sence à une minorité européenne en

Algérie, a-t-il souligné. Le régime

colonial en est le seul responsable.

Les français en Algérie doivent avoir

leur place, toute leur place, mais

rien que leur place ».

Le ministre a ajouté que les français

étaient au Maroc ne pouvaient

aucun droit ou privilège spéciaux.

Pourtant, « ils vivent ici en toute se-

curité et combattent avec les marocains ».

Le R.L.N. exigea que l'Adminis-

tration de l'Algérie dans la période

pré-referendum cesse d'être exclusi-

vement française.

M. Khoua Malek, porte-parole du

complot dirigé contre l'actuel Prési-

dent, a déclaré qu'il

évoquait la nécessité de soutien:

5.000

Abonnement de soutien:

5.000

25 francs le Numéro

ABONNEMENT

1 an 3.000

6 mois 2.000

3 mois 1.000

PRIX

25 francs le Numéro

ABONNEMENT

1 an 3.000

6 mois 2.000

3 mois 1.000

Abonnement de soutien:

5.000

25 francs le Numéro

ABONNEMENT

1 an 3.000

6 mois 2.000

3 mois 1.000

PRIX

25 francs le Numéro

ABONNEMENT

1 an 3.000

6 mois 2.000

3 mois 1.000

PRIX

25 francs le Numéro

ABONNEMENT

1 an 3.000

6 mois 2.000

3 mois 1.000

PRIX

25 francs le Numéro

ABONNEMENT

1 an 3.000

6 mois 2.000

3 mois 1.000

PRIX

25 francs le Numéro

ABONNEMENT

1 an 3.000

6 mois 2.000

3 mois 1.000

PRIX

25 francs le Numéro

ABONNEMENT

1 an 3.000

6 mois 2.000

3 mois 1.000

PRIX

25 francs le Numéro

ABONNEMENT

1 an 3.000

6 mois 2.000

3 mois 1.000

PRIX

25 francs le Numéro

ABONNEMENT

1 an 3.000

6 mois 2.000

3 mois 1.000

PRIX

25 francs le Numéro

ABONNEMENT

1 an 3.000

6 mois 2.000

3 mois 1.000

PRIX

25 francs le Numéro

ABONNEMENT

1 an 3.000

6 mois 2.000

3 mois 1.000

PRIX

25 francs le Numéro

ABONNEMENT

1 an 3.000

6 mois 2.000

3 mois 1.000

PRIX

25 francs le Numéro

ABONNEMENT

1 an 3.000

6 mois 2.000

3 mois 1.000

PRIX

25 francs le Numéro

ABONNEMENT

1 an 3.000

6 mois 2.000

3 mois 1.000

PRIX

25 francs le Numéro

ABONNEMENT

1 an 3.000

6 mois 2.000

3 mois 1.000

PRIX

25 francs le Numéro

ABONNEMENT

1 an 3.000

6 mois 2.000

3 mois 1.000

PRIX

25 francs le Numéro

ABONNEMENT

1 an 3.000

6 mois 2.000

3 mois 1.000

PRIX

25 francs le Numéro

ABONNEMENT

1 an 3.000

6 mois 2.000

3 mois 1.000

PRIX

25 francs le Numéro

ABONNEMENT

1 an 3.000

6 mois 2.000

3 mois 1.000

PRIX

25 francs le Numéro

ABONNEMENT

1 an 3.000

6 mois 2.000

3 mois 1.000

PRIX

25 francs le Numéro

ABONNEMENT

1 an 3.000

6 mois 2.000

3 mois 1.000

PRIX

25 francs le Numéro

ABONNEMENT

1 an 3.000

6 mois 2.000

3 mois 1.000

PRIX

25 francs le Numéro

ABONNEMENT

1 an 3.000

6 mois 2.000

3 mois 1.000

PRIX

25 francs le Numéro

ABONNEMENT

1 an 3.000

6 mois 2.000

3 mois 1.000

PRIX

25 francs le Numéro

ABONNEMENT

1 an 3.000

6 mois 2.000

3 mois 1.000

PRIX

25 francs le Numéro

ABONNEMENT

1 an 3.000

6 mois 2.000

3 mois 1.000

PRIX

25 francs le Numéro

ABONNEMENT

1 an 3.000

6 mois 2.000

3 mois 1.000

PRIX

de l'histoire nécessaire » (à la cause de l'Occident), ne peuvent masquer que grossièrement le fond du problème.

Des divergences certaines demeurent. Seront-elles applanies par ce premier contact? Nous

sommes, dit-on, à l'âge de la diplomatie personnelle. De telles entrevues ne changent pas obligatoirement la face du monde, mais elles peuvent contribuer à des arrangements et autres accords.

Quoiqu'il en soit, le Président des Etats-Unis a entamé depuis le 31 mai une partie difficile.

Converser, à quelque soixante douze heures d'intervalle, avec un «ami» et un «adversaire» comme le général Charles de Gaulle et le président Kita Krouchtchov n'est pas une tâche de tout repos. Le monde suit les événements avec curiosité et anxiété.

Sur le plan inter-Etats :
L'élaboration et le contrôle des plans de développement économique dans chacun des pays membres de la conférence; la promotion de l'éducation et la formation des masses laborieuses.

Sur le plan international :

La collaboration avec les principales centrales internationales sur un strict pied d'égalité.

F.L.N., au cours d'une conférence de presse, à Evian, a déclaré: « Il doit y avoir un accord entre les deux pays intéressés sur l'organisation pour l'application de l'autodétermination ».

LA CONFÉRENCE SYNDICALE DE CASABLANCA A ELABORÉ LA CHARTA SYNDICALE AFRICANA

M. Mahjoub Ben Seddik élu Président

Le premier congrès des syndicats africains, qui a été ouvert le 25 mai à Casablanca, a terminé ses travaux mardi en fin de matinée.

Après des débats houleux — le congrès a en effet été marqué par l'opposition de la Tunisie et du Kenya, défenseurs enragés de la Confédération internationale des syndicats libres, aux autres pays dont la Guinée, le Ghana et le Mali — le congrès a décidé la création d'une Fédération syndicale africaine libre et indépendante. M. Mahyoub Ben Seddik, secrétaire général de l'Union Marocaine du Travail en a été élu

président, et les délégués guinéen, malien, ghanéen et algérien, sacrifiés adjoints. Casablanca fut en outre choisie comme siège de la centrale panafricaine.

Cette conférence syndicale panafricaine, qui marque désormais un pas décisif dans les annales de notre histoire, a eu le mérite d'élaborer la charte africaine syndicale dont voici les principaux points:

Sur le plan africain :

La réalisation de l'unité de notre continent, le neutralisme positif, la non-dépendance et le non-alignement (car, dit la charte, « l'action syndicale africaine ne doit pas être le reflet des organisations étrangères »).

Sur le plan inter-Etats :

Le plan de développement économique dans chacun des pays membres de la conférence; la promotion de l'éducation et la formation des masses laborieuses.

Sur le plan international :

La collaboration avec les principales centrales internationales sur un strict pied d'égalité.

de la République du Dahomey, au cours d'une conférence de presse, à Evian, a déclaré: « Il doit y avoir un accord entre les deux pays intéressés sur l'organisation pour l'application de l'autodétermination ».

Un pouvait se demander s'il ne s'agissait pas là d'un homme de paille derrière lequel se cachaient des personnages plus importants. Et de fait, l'arrestation de M. Justin Anomadé, ancien président de l'Assemblée nationale dahomeenne et ancien secrétaire général de l'U.D.D., parti rappelons-le, dissous après la formation du R.D.U. qui a adhéré au R.D.

A, et qui ne dispose plus d'aucun siège à l'Assemblée nationale. Selon les mêmes informations, d'autres personnes ont été arrêtées.

Il est encore un peu tôt pour se prononcer sur les mobiles de ce complot. Un fait cependant demeure: lorsqu'un pays comme le

UNE ENQUÊTE "HOROYA"

QUE'EST-CE QUE LE MUSÉE DE L'I.N.R.D.G.?

Des groupes de touristes en visite en Guinée empruntent très souvent la petite route qui passe entre les deux concessions du vieux cimetière de Boulbinet pour se perdre vers la pointe extrême de la presqu'île de Conakry. La curiosité d'un reporter de Horoya l'a entraîné à se mêler un jour au nombre de ces visiteurs, sans doute des amoureux de la mer, car la transition entre la terre et l'océan est constituée ici par une terrasse surplombant les rochers; l'horizon s'ouvre sur des vagues, interrompu seulement par les lignes précises ou floues (suivant le temps et le degré de nébulosité) qui cerne les contours des îles de Loos.

Le site invite au calme, passé un jardin où poussent quelques espèces botaniques. Ancien lazaret, il abrite aujourd'hui les services appartenant à l'Institut national de recherches et de documentation, singulièrement ceux du futur Musée de la République de Guinée avec ses riches collections de masques et de statuettes, ses objets ethnographiques à l'intérêt culturel certain.

Après une visite des salles d'expositions provisoires, effectuée sous la direction de M. Mamadou Sampil, agent technique attaché au département, l'envoyé de notre journal a été reçu par M. Condotto Nenekhaly-Camara, ethnologue et archéologue qui a bien voulu nous accorder l'entretien ci-après:

Question: Voudriez-vous présenter à l'intention des lecteurs de Horoya ce qu'est le Musée national guinéen, les problèmes qu'il pose ainsi que les perspectives qu'il offre?

Réponse: Nous aimerions tout

part au passif du détestable héritage colonial qui n'a su édifier en 60 ans

un musée d'une tenue honorable; cela est dû aussi à la complexité des tâches qu'impliquent le respect, la sauvegarde et la préservation des objets ethnographiques. En milieu

tropical humide notamment les bois, les textiles, les cuirs et les métaux connaissent de grands risques de dé-

terioration.

Question: Permettez que je vous

part au passif du détestable héritage colonial qui n'a su édifier en 60 ans

un musée d'une tenue honorable; cela est dû aussi à la complexité des tâches qu'impliquent le respect, la sauvegarde et la préservation des objets ethnographiques. En milieu

tropical humide notamment les bois, les textiles, les cuirs et les métaux connaissent de grands risques de dé-

terioration.

Question: Permettez que je vous

part au passif du détestable héritage colonial qui n'a su édifier en 60 ans

un musée d'une tenue honorable; cela est dû aussi à la complexité des tâches qu'impliquent le respect, la sauvegarde et la préservation des objets ethnographiques. En milieu

tropical humide notamment les bois, les textiles, les cuirs et les métaux connaissent de grands risques de dé-

terioration.

Le 3 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 5 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 6 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 8 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 9 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 11 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 12 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 14 juin à 14 heures 33 pèlerins.

« M. Hubert Maga. Simultanément, un des responsables, adjoint au maire de Cotonou, (ce dernier membre influent de l'ex-UN.D.U.) était arrêté.

On pouvait se demander s'il ne s'agissait pas là d'un homme de paille derrière lequel se cachaient des personnalités plus importantes. Et de fait, l'arrestation de M. Justin Anomadé, ancien président de l'Assemblée nationale dahomeenne et ancien secrétaire général de l'U.D.D., parti rappelons-le, dissous après la formation du R.D.U. qui a adhéré au R.D.

Un pouvait se demander s'il ne s'agissait pas là d'un homme de paille derrière lequel se cachaient des personnalités plus importantes. Et de fait,

l'arrestation de M. Justin Anomadé, ancien président de l'Assemblée nationale dahomeenne et ancien secrétaire général de l'U.D.D., parti rappelons-le, dissous après la formation du R.D.U. qui a adhéré au R.D.

Un pouvait se demander s'il ne s'agissait pas là d'un homme de paille derrière lequel se cachaient des personnalités plus importantes. Et de fait,

l'arrestation de M. Justin Anomadé, ancien président de l'Assemblée nationale dahomeenne et ancien secrétaire général de l'U.D.D., parti rappelons-le, dissous après la formation du R.D.U. qui a adhéré au R.D.

Un pouvait se demander s'il ne s'agissait pas là d'un homme de paille derrière lequel se cachaient des personnalités plus importantes. Et de fait,

l'arrestation de M. Justin Anomadé, ancien président de l'Assemblée nationale dahomeenne et ancien secrétaire général de l'U.D.D., parti rappelons-le, dissous après la formation du R.D.U. qui a adhéré au R.D.

Un pouvait se demander s'il ne s'agissait pas là d'un homme de paille derrière lequel se cachaient des personnalités plus importantes. Et de fait,

l'arrestation de M. Justin Anomadé, ancien président de l'Assemblée nationale dahomeenne et ancien secrétaire général de l'U.D.D., parti rappelons-le, dissous après la formation du R.D.U. qui a adhéré au R.D.

Un pouvait se demander s'il ne s'agissait pas là d'un homme de paille derrière lequel se cachaient des personnalités plus importantes. Et de fait,

l'arrestation de M. Justin Anomadé, ancien président de l'Assemblée nationale dahomeenne et ancien secrétaire général de l'U.D.D., parti rappelons-le, dissous après la formation du R.D.U. qui a adhéré au R.D.

Un pouvait se demander s'il ne s'agissait pas là d'un homme de paille derrière lequel se cachaient des personnalités plus importantes. Et de fait,

l'arrestation de M. Justin Anomadé, ancien président de l'Assemblée nationale dahomeenne et ancien secrétaire général de l'U.D.D., parti rappelons-le, dissous après la formation du R.D.U. qui a adhéré au R.D.

Un pouvait se demander s'il ne s'agissait pas là d'un homme de paille derrière lequel se cachaient des personnalités plus importantes. Et de fait,

l'arrestation de M. Justin Anomadé, ancien président de l'Assemblée nationale dahomeenne et ancien secrétaire général de l'U.D.D., parti rappelons-le, dissous après la formation du R.D.U. qui a adhéré au R.D.

Un pouvait se demander s'il ne s'agissait pas là d'un homme de paille derrière lequel se cachaient des personnalités plus importantes. Et de fait,

l'arrestation de M. Justin Anomadé, ancien président de l'Assemblée nationale dahomeenne et ancien secrétaire général de l'U.D.D., parti rappelons-le, dissous après la formation du R.D.U. qui a adhéré au R.D.

Un pouvait se demander s'il ne s'agissait pas là d'un homme de paille derrière lequel se cachaient des personnalités plus importantes. Et de fait,

l'arrestation de M. Justin Anomadé, ancien président de l'Assemblée nationale dahomeenne et ancien secrétaire général de l'U.D.D., parti rappelons-le, dissous après la formation du R.D.U. qui a adhéré au R.D.

Un pouvait se demander s'il ne s'agissait pas là d'un homme de paille derrière lequel se cachaient des personnalités plus importantes. Et de fait,

l'arrestation de M. Justin Anomadé, ancien président de l'Assemblée nationale dahomeenne et ancien secrétaire général de l'U.D.D., parti rappelons-le, dissous après la formation du R.D.U. qui a adhéré au R.D.

Un pouvait se demander s'il ne s'agissait pas là d'un homme de paille derrière lequel se cachaient des personnalités plus importantes. Et de fait,

l'arrestation de M. Justin Anomadé, ancien président de l'Assemblée nationale dahomeenne et ancien secrétaire général de l'U.D.D., parti rappelons-le, dissous après la formation du R.D.U. qui a adhéré au R.D.

Un pouvait se demander s'il ne s'agissait pas là d'un homme de paille derrière lequel se cachaient des personnalités plus importantes. Et de fait,

l'arrestation de M. Justin Anomadé, ancien président de l'Assemblée nationale dahomeenne et ancien secrétaire général de l'U.D.D., parti rappelons-le, dissous après la formation du R.D.U. qui a adhéré au R.D.

Un pouvait se demander s'il ne s'agissait pas là d'un homme de paille derrière lequel se cachaient des personnalités plus importantes. Et de fait,

l'arrestation de M. Justin Anomadé, ancien président de l'Assemblée nationale dahomeenne et ancien secrétaire général de l'U.D.D., parti rappelons-le, dissous après la formation du R.D.U. qui a adhéré au R.D.

Un pouvait se demander s'il ne s'agissait pas là d'un homme de paille derrière lequel se cachaient des personnalités plus importantes. Et de fait,

l'arrestation de M. Justin Anomadé, ancien président de l'Assemblée nationale dahomeenne et ancien secrétaire général de l'U.D.D., parti rappelons-le, dissous après la formation du R.D.U. qui a adhéré au R.D.

Un pouvait se demander s'il ne s'agissait pas là d'un homme de paille derrière lequel se cachaient des personnalités plus importantes. Et de fait,

l'arrestation de M. Justin Anomadé, ancien président de l'Assemblée nationale dahomeenne et ancien secrétaire général de l'U.D.D., parti rappelons-le, dissous après la formation du R.D.U. qui a adhéré au R.D.

Un pouvait se demander s'il ne s'agissait pas là d'un homme de paille derrière lequel se cachaient des personnalités plus importantes. Et de fait,

l'arrestation de M. Justin Anomadé, ancien président de l'Assemblée nationale dahomeenne et ancien secrétaire général de l'U.D.D., parti rappelons-le, dissous après la formation du R.D.U. qui a adhéré au R.D.

Un pouvait se demander s'il ne s'agissait pas là d'un homme de paille derrière lequel se cachaient des personnalités plus importantes. Et de fait,

l'arrestation de M. Justin Anomadé, ancien président de l'Assemblée nationale dahomeenne et ancien secrétaire général de l'U.D.D., parti rappelons-le, dissous après la formation du R.D.U. qui a adhéré au R.D.

Un pouvait se demander s'il ne s'agissait pas là d'un homme de paille derrière lequel se cachaient des personnalités plus importantes. Et de fait,

l'arrestation de M. Justin Anomadé, ancien président de l'Assemblée nationale dahomeenne et ancien secrétaire général de l'U.D.D., parti rappelons-le, dissous après la formation du R.D.U. qui a adhéré au R.D.

Le 3 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 5 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 6 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 8 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 9 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 11 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 12 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 14 juin à 14 heures 33 pèlerins.

Le 3 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 5 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 6 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 8 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 9 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 11 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 12 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 14 juin à 14 heures 33 pèlerins.

Le 3 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 5 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 6 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 8 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 9 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 11 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 12 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 14 juin à 14 heures 33 pèlerins.

Le 3 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 5 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 6 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 8 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 9 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 11 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 12 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 14 juin à 14 heures 33 pèlerins.

Le 3 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 5 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 6 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 8 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 9 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 11 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 12 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 14 juin à 14 heures 33 pèlerins.

Le 3 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 5 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 6 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 8 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 9 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 11 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 12 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 14 juin à 14 heures 33 pèlerins.

Le 3 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 5 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 6 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

Le 8 juin à 14 heures, 84 pèlerins;

<

Nouvelles de la Capitale

Avis aux Constructeurs

Depuis un certain temps, il m'a été donné l'occasion de constater que certaines règles importantes en matière d'urbanisme et d'habitat n'étaient plus observées, particulièrement en ce qui a trait à l'autorisation de construire.

En effet, il a été constaté que plusieurs bâtiments s'édifiaient en ville et en banlieue de Conakry sans que les intéressés aient soumis au préalable leurs plans à l'appréciation des services compétents en vue de la délivrance du permis de construire.

Vous n'ignorez pas que cette façon de procéder est préjudiciable non seulement à la bonne marche des services mais aussi à l'esthétique de la ville.

C'est pourquoi, je me permets d'attirer l'attention de tous les constructeurs sans exception sur les risques qu'ils encourront en construisant sans autorisation.

En effet, l'arrêté n° 3447/APA prévoit la démolition pure et simple d'un bâtiment construit sans autorisation, tandis que l'arrêté local n° 4256/APA institue à son tour le refus des branchements d'eau et d'électricité.

D'autre part, si pour une raison de servitude d'alignement ou pour une cause d'utilité publique, une maison en construction sans autorisation était frappée d'une de ses mesures, le propriétaire ne pourra prendre à aucune indemnité.

Par ailleurs, le même constructeur ne pourra solliciter aucun certificat d'habitabilité à l'achèvement des travaux étant donné que la construction a été édifiée sans autorisation.

Pourtant cette pièce à une nécessité absolue car elle permet à l'intéressé de bénéficier d'une exemption d'imposition pendant 10 ans au profit

tant que vous êtes réellement propriétaire du terrain.

J'espère que vous saisierez la portée de cette circulaire laquelle renferme d'intéressants renseignements et qu'à l'avenir vous ferez preuve de bonne volonté pour vous soumettre à cette réglementation afin que notre capitale maintienne son nom de perle de la côte d'Afrique.

Le ministre des Travaux publics et des Transports.

COURRIER

Postez vos correspondances

• JEUDI

Pour Dakar, Bordeaux, Paris, Afrique du Nord, Bamako,

Bobo, Ouagadougou, Niamey, Boké, Labé, Kankan, recommandées 17 heures, ordinaires 17 h 30.

• SAMEDI

Pour Freetown, recommandées 11 heures, ordinaires 11 h 30.

Pour Dakar, Paris, recommandées 16 heures, ordinaires 16 h 30.

PETITES ANNONCES

NAISSANCES

ÉTAT CIVIL

du 30 au 31 Mai 1961

Mamadouba de Comora Soriba et de Sankhon Fatou ;

Moussa de Yattara Lansana et de N'Diaye Salimatou ;

Aboubakar de Camara Abdoulaye et de Youla Kadiatou ;

Fanto de Mara Karifa et de Oularé Mantémin ;

Férimoutou de Traoré Faraman et de Condé Pore ;

Aboubaquer de Bangoura Yadi et de Bangoura N'Gadi.

Ibrahima de Touré Alsény et de Bangoura Fatou ;

Boubacar de Niang Badara et de Diouf N'Gone ;

Fidèle de Massandoumou Saa et de Kamano Bintou.

LA SOCIETE GUINEENNE
DES PNEUMATIQUES MICHELIN
communique :

A compter du 1^{er} juin 1961

nos bureaux seront transférés

à l'adresse suivante :

MARÉES

L'ÉLEVAGE EN GUINÉE

(suite)

Mais, depuis, un certain progrès a pu être réalisé tant sur le plan social que sur le plan technique. Et les résultats spectaculaires enregistrés dans l'emploi de certains procédés de prophylaxie, par exemple, finirent de faire renaître la confiance entre pasteurs et vétérinaires. Les éleveurs qui ne présentaient le plus souvent que sous contrainte leur troupeau à nos interventions, changèrent d'attitude ce qui, naturellement a eu une heureuse répercussion sur le développement des troupeaux.

En effet en 1904, le cheptel bovin guinéen était estimé à 420.000 têtes. Le service zootechnique, qui était alors en cours d'organisation ne pouvait donner qu'un chiffre approximatif.

En 1958, la population animale effectivement recensée en Guinée est la suivante :

| | |
|-----------|---------|
| 1.500.000 | Bovins |
| 339.000 | Ovins |
| 399.500 | Caprins |
| 760 | Chevaux |
| 2.150 | Ânes |
| 1.370 | Porcins |

ETAT ACTUEL DE L'ELEVAGE

Si, dans le domaine de la protection du cheptel, une véritable révolution s'est opérée dans le comportement des éleveurs à l'égard du service technique, leurs conceptions sur les problèmes d'élevage et d'exploitation du troupeau sont demeurées absolument stationnaires. En effet, on élevait toujours à présent, comme on élevait il y a 100 ans. Le troupeau constitue une forme de l'épargne. Sa possession est l'indice d'une certaine aisance.

Le paysan se le procure sur le prix de l'excédent de ses récoltes et il ne

récoltes annuelles ne permettent pas de satisfaire ses besoins essentiels (impôts, mariage, habillement, etc.).

D'une manière générale, en Guinée

Dans l'espèce aviaire, les résultats sont parfois spectaculaires, pour peu que l'alimentation soit surveillée et complétée par une alimentation convenable.

A ce propos il est intéressant de faire mention du « Toupal » utilisé périodiquement dans certaines régions d'élevage. C'est un barbotage à base de terre de termière auquel on incorpore des écorces pilées de diverses essences forestières et une multitude de produits divers auxquels la croyance attribue des vertus inestimables.

Notons aussi, en passant que l'utilisation régulière du sel à surtout pour but d'adoucir le caractère des animaux habituellement récalcitrants.

Etant donné le mode de vie auquel ils sont soumis, on ne peut pas parler de précocité pour nos animaux. Les rigueurs du milieu, lequel est tenu sous la dépendance étroite du climat, agissent fortement sur leur développement et leur format. Si dans les conditions normales la croissance des jeunes bovins est régulière en hivernage, elle subit un arrêt inévitable pendant la saison sèche, faute d'une nourriture abondante. Et il est évident que la situation restera ainsi tant que l'éleveur ne sentira pas la nécessité de corriger ce milieu par une contribution effective.

En vue de l'amélioration du bétail, des essais de croisement avec des races étrangères dans l'espèce bovine ont été tentés mais sans succès en raison de la fragilité des races importées aux conditions d'existence sévères du milieu et aussi en raison du manque d'esprit de suite qui caractérisait la plupart des entreprises coloniales.

Ce procédé a donné de très bons résultats dans l'espèce porcine, mais dans la mesure où il a été soutenu et complété par une alimentation

C'est dans le but de vous éviter tous ces ennuis que je vous demande de vous soumettre aux obligations des règlements en vigueur concernant la construction et la salubrité des maisons.

Il vous suffit pour cela d'adresser au commandant de la région administrative de Conakry et avant de commencer tous les travaux un dossier en triple exemplaire comprenant :

- Un devis descriptif ;
- Un plan de masse et de situation ;
- Un plan de la construction projetée ;
- Un plan de la fosse septique et du puits perdu ;
- Une copie du permis urbain d'habiter ou à défaut un certificat de propriété attestant :

TRAFFIC AÉRIEN

**« Horoya » c'est bien
S'y abonner,
c'est MIEUX**

Mamadou Yérou de Touré Youssouf et de Yansané Mariama ; Mamadou de Sankon Fodé et

Ibrahima Sory de Touré Youssouf et de Camara M'Mah ; Younoussa de Sankon Fodé et de Sankon Néné.

•

DÉCÈS

Camara Mangué Tiami 4 ans ; Bangoura Fatoumata 16 mois ; Fofana Ansoumame 40 ans ; Sow Alassane 16 jours ; Soumahi Seydouba 40 ans ; Traoré Poré 3 ans.

LES SPECTACLES

OU IREZ - VOUS

CE SOIR

DEMAIN

ET APRÈS ?

AU PALACE

JEUDI 1^{er} JUIN Incognito Rendez-vous à Hong-Kong
VENDREDI 2 JUIN Quatre étranges cavaliers Carthage en flammes

DU PEUPLE ET DE SA RÉVOLUTION

Arrivées :
Air-Guinée à 7 h 40 de N'Zérékoré, Kissidougou et Kankan
U.A.T. à 18 h 25 d'Abidjan

Départs :
Air-France à 16 h 00 pour Ziguinchor et Dakar
U.A.T. à 19 h 25 pour Dakar, Bordeaux et Paris

Arrivée :

Air-Guinée à 16 h 30 de Kankan, Labé et Bouaké

Départ :

Air-Guinée à 9 h 00 pour Boké, Labé et Kankan

Arrivées :

Air-France à 15 h 50 de Dakar

Départs :

Air-France à 16 h 30 pour Freetown
19 h 05 pour Dakar

(rendez-vous) 196, 24-79 - Télégr. PNEUMICLIN
Boîte postale 394

OFFRES D'EMPLOI

recherche secrétaire - dactylo
se présenter « Immeuble La
Paternelle » Téléphone 3506

de 9 h 30 à 11 h 30 et
de 15 h 30 à 16 h 30

— Un devis descriptif ;

— Un plan de masse et de situation ;

— Un plan de la construction projetée ;

— Un plan de la fosse septique et du puits perdu ;

— Une copie du permis urbain d'habiter ou à défaut un certificat de propriété attestant :

au commandant de la région administrative de Conakry et avant de commencer tous les travaux un dossier en triple exemplaire comprenant :

Mariama de Dambakaté Mama-dou dit Baba et de Diawara Malinty ; Mamadou de Barry Adam et de Barry Diaraye ; Salimatou de Sylla Seydouba et de Camara M'Mah ; Mouhamadou Bobo de Sow Ousmane et de Bâ Oumou ; Ange Michel de Bangoura Paulin et de Bangoura Marie ; Fatoumata de Cissé Coly et de Bah Dimiga ; Badara Alia de Camara Soriba et de Camara Massiré ; Mariama de Sylla Kikala et de Bangoura M'Mah ; Manlé de Doukouré Yéli et de Diabi Bobo ; Mamadou Yérou de Touré Youssouf et de Camara M'Mah ; Younoussa de Sankon Fodé et de Sankon Néné.

recomme annuelles ne permettent pas de satisfaire ses besoins essentiels (impôts, mariage, habileté, etc.). D'une manière générale en Guinée, nous avons affaire à des propriétaires d'animaux et non à des éleveurs au vrai sens du mot.

Dans beaucoup de régions, le capital bétail est confié à des bergers d'origine Peulhe ou Toucouleur qui le font paître autour des villages. Dans d'autres localités la surveil-

lance du troupeau est confiée aux enfants, de préférence de sexe masculin. Cette surveillance du troupeau a lieu seulement pendant l'hivernage. Elle a presque exclusivement pour but d'empêcher les dégâts des animaux dans les champs. Dans certains villages, cette surveillance est plus ou moins négligée. Aussi l'administration, à tous les échelons a souvent des conflits très épique à résoudre entre cultivateurs et éleveurs.

En saison sèche, le bétail est abandonné à lui-même dans la nature. Le paccage naturel est l'unique mode d'alimentation. Ne bénéficient d'un complément alimentaire que quelques vaches laitières (pendant la période des labours).

Le complément alimentaire courant est constitué par le sel qui s'administre soit sous la forme de bloc de gemme ou de sel marin, soit en mélange avec d'autres produits alimentaires ou médicamenteux.

1^o Problème du développement du cheptel ; 2^o Problème de l'utilisation du cheptel : exploitation des troupeaux ; 3^o Problèmes des prix et des débouchés.

(à suivre)

Dans l'espèce aviaire, les résultats sont parfois spectaculaires, pour peu que l'alimentation soit surveillée et les règles d'hygiène respectées dans leurs principes essentiels.

Dans presque toutes les espèces, la sélection empirique par neutralisation sexuelle des géniteurs déficients est la méthode d'amélioration la plus courante.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Il n'est pas utopique de fonder les espérances les plus légitimes sur l'avenir du cheptel guinéen. En effet, il résulte de ce qui précède que la Guinée occupe une position privilégiée dans le domaine pastoral en dépit des conditions précaires offertes par le milieu et l'homme, c'est-à-dire, l'éleveur lui-même.

La Guinée possède tous les éléments nécessaires du développement de son cheptel qui, sagement conduit et dirigé avec persévérance doit fournir toujours davantage au pays la base essentielle de sa richesse et de ses ressources économiques.

Les perspectives d'avenir du cheptel guinéen offrent à étudier les points suivants :

du cheptel ;

2^o Problème de l'utilisation du cheptel : exploitation des troupeaux ;

3^o Problèmes des prix et des débouchés.

La Vie dans la Nation

LE MUSÉE DE L.I.N.R.D.G.

(suite de la page 1)

historique de ce peuple. Bien sûr, il peut exister des musées d'un autre genre. Mais dans le cas qui nous concerne, le nôtre se rangerait dans la catégorie la plus générale.

Question : Vos préoccupations supposent donc la connaissance complète et historique de la vie de nos nationaux depuis, disons les temps les plus anciens. Cela signifie-t-il que vos collections renferment des objets en provenance de toutes les régions ?

Réponse : Sans doute les quelques objets que vous avez vus ne peuvent prétendre à réaliser encore notre ambition bien que nos réserves contiennent des pièces appartenant à douze groupes ethniques de la République de Guinée. Nous possédons également des collections de la Guinée portugaise, de la République du Mali et de la Sierra-Léone, quelques pièces du Sénégal et du Dahomey. Nous serions plus riches encore si certaines des plus belles réalisations artistiques de la Guinée n'avaient été enrichir les collections publiques et privées des musées étrangers. Tant et si bien que les meilleurs témoignages de l'art plastique traditionnel Baga ou Nalou se trouvent aujourd'hui en Europe et en Amérique. Un marché international de contrebande a ainsi pillé autrefois les trésors de la statuaire guinéenne.

Question : L'indépendance de notre pays a-t-elle arrêté ce trafic ?

Réponse : Peut-être pas. Mais elle l'a sans doute limité. En attendant la promulgation par le gouvernement d'une législation sur la protection

Question : Voilà un sujet passionnant ! Mais quelles raisons vous conduisent à formuler une telle hypothèse ?

Réponse : Dans la mémoire d'un peuple ou d'une collectivité quelconque ses légendes et ses contes véhiculent toujours des éléments diffus de son histoire la plus reculée. Or, aucune tradition Kissi ne se rattaché à l'origine des « ponta ». C'est ce qui explique que les populations actuelles lui confèrent un sens et un caractère religieux, la découverte des « ponta » ne se rattachant pour elles à rien de naturel.

Question : On pourrait se demander si l'il s'agit là d'un fait spécifique à la Guinée. Est-ce le cas ?

Réponse : Nullement. Car la morphologie de ces statuettes atteste une ressemblance troublante mais lointaine avec celle des œuvres comme celles de la culture de Nok en Nigéria, ou encore celles des Sao au Tchad. Je ne cesse de réfléchir à ce problème depuis les fouilles archéologiques que j'ai effectuées au Tchad au cours de l'année 1959-1960. Mais il nous faudra entreprendre des travaux analogues dans la région Kissi et dépouiller les résultats des recherches pour nous prononcer plus avant. L'intérêt en serait remarquable si l'on songe que les statuettes de la culture de Nok remontent à environ 2.500 ans, disons pour être précis entre 500 ans avant et 200 ans après Jésus-Christ. La culture Sao, plus récente elle, irait du IX^e au XVIII^e siècle.

Nous serions heureux de situer la civilisation des « ponta » par rap-

port à l'OK et au type Sao.

Question : Ces chiffres par référence à l'âge moyen de l'homme donnent le vertige. En êtes-vous si sûr ?

Réponse : La science préhistorique dans ses évaluations chronologiques est fortement aidée par les toutes dernières acquisitions de la physique, de la chimie, de la géologie et de la botanique. Je vous surprendrai davantage en vous révélant qu'à ce jour le premier ancêtre lointain de l'homme est africain. Ses restes ont été trouvés il y a deux ans dans une vallée du Tanganyika, à Oldoway, et ont été testés à 600.000 ans environ. Qui sait si le Fouta ne livrera un jour une trouvaille d'importance comparable ?

Horoya souscrit d'enthousiasme à un tel vœu scientifique et souhaite voir se développer sur le plan national des recherches de grande envergure. Dans notre croisade pour réhabiliter l'homme africain, quel meilleur titre de noblesse à lui conférer que celui d'avoir été un des initiateurs de l'évolution et du progrès humains. Et nous bénirons le jour où notre Musée national offrira aux visiteurs du monde entier l'image de notre évolution continue, où nous puiserons des leçons de fierté et aussi celle de la plus attachante af-

préhension un maillon important dans la connaissance des premiers âges de l'humanité. En fait ils sont d'une extrême jeunesse comparativement aux dates admises de l'apparition de l'homme sur la terre, en gros il y a un million d'années. Certaines grottes du Fouta-Djallon nous livreraient un outillage en pierre de plus de 100.000 ans d'âge.

Question : Ces chiffres par référence à l'âge moyen de l'homme donnent le vertige. En êtes-vous si sûr ?

Réponse : La science préhistorique dans ses évaluations chronologiques est fortement aidée par les toutes dernières acquisitions de la physique, de la chimie, de la géologie et de la botanique. Je vous surprendrai davantage en vous révélant qu'à ce jour le premier ancêtre lointain de l'homme est africain. Ses restes ont été trouvés il y a deux ans dans une vallée du Tanganyika, à Oldoway, et ont été testés à 600.000 ans environ. Qui sait si le Fouta ne livrera un jour une trouvaille d'importance comparable ?

Comment un individu est déféré devant la Cour d'Assises :

L'individu qui a commis un crime : assassinat, viol, vol la nuit, vol avec effraction, vol en bande, vol à main armée, détournements de deniers publics, homicide par imprudence avec responsabilité entière, attentat à la pudeur (viol sans violences sur une mineure), faux et usage de faux, etc. est déféré au parquet après une enquête de police qui détermine les éléments de l'infraction.

Le procureur de la République met en mouvement l'action publique par un réquistoire introductif adressé au juge d'instruction.

Le juge est chargé de faire toute la lumière sur les circonstances de la cause, il peut ordonner des expertises, reconstruire les faits, entendre de nombreux témoins, faire procéder à de nouvelles enquêtes, etc.

Quand le dossier est en état il le communique au Procureur de la République qui prend alors un réquisitoire définitif de transmission des

C E Q U ' E S T LA COUR D'ASSISES

La Cour d'Assises est la juridiction devant laquelle sont jugés normalement les actes qualifiés de crimes.

Elle est composée d'un Président généralement membre de la Cour d'Appel, assisté de deux membres magistrats et quatre assesseurs choisis au sort sur une liste de citoyens établie par l'administration.

Le Président peut aussi être un magistrat des Tribunaux de première instance désigné par le Président de la Cour d'Appel, ainsi que cela s'est produit pour les audiences de la Cour d'Assises qui ont eu lieu à Macenta, il y a quelques jours.

C'est M. N'Diaye, Président du

Tribunal de première instance de Kankan qui avait été désigné pour présider ces audiences.

Lorsque le ou les accusés sont revoyés devant la Cour d'Assises, le Procureur général dresse un acte d'accusation, qui est notifié à ceux-ci par officier d'exécution avec l'arrêt de renvoi. Il leur est désigné d'office un avocat pour les défendre.

Le jour de l'audience les assesseurs

avant de prendre place doivent écouter la formule du serment qui leur est lue par le Président : « Vous jurez et promettez devant Dieu et devant les hommes d'examiner avec l'attention la plus scrupuleuse les affaires qui vous seront soumises pendant le cours de la présente session, de n'écouter ni la haine, ni la méchanceté, ni la envie ou l'affection et de ne vous détourner que d'après les moyens de la démesure et les dispositions des lois, suivant votre conscience et votre intime conviction, avec l'impartialité et la fermeté qui conviennent à un homme probe et libre, de conserver le secret des délibérations, même

après la cessation de vos services.

Après avoir prêté ce serment les assesseurs prennent place deux à droite et deux à gauche de la chaise du juge d'instruction, qui à lui seul constitue une audience, rendue publique par deux assesseurs et deux assesseurs. Le juge d'instruction, qui à lui seul constitue une audience, rendue publique par deux assesseurs et deux assesseurs.

des œuvres du patrimoine culturel, les services des douanes de la République sont habilités à saisir tout objet présentant un intérêt artistique attesté. Des permis de sortie délivrés par M. Sampil peuvent seuls autoriser l'exportation d'une œuvre culturelle.

Question : Comment doit-on comprendre l'attachement de telles œuvres ?

Réponse : Par le fait que toutes les civilisations sont mortelles et que la sauvegarde des œuvres de civilisation permet de restituer dans une certaine mesure la connaissance du passé même si ce passé n'a pas été codifié par l'écriture. Un masque, une statuette possèdent une signification liée à l'existence de leurs utilisateurs, signification qui est elle-même inseparable de la vie collective d'un peuple donné. Un ensemble technologique comme celui recueilli par le professeur Portères (du Muséum d'histoire naturelle de Paris) en pays Toma et se rapportant à des pratiques agricoles constitue dans un autre domaine un document sans prix. L'essentiel est de situer chaque objet ou chaque pièce dans son contexte social, économique comme culturel. Cette méthode trouve du reste sa pleine justification dans l'activité archéologique qui « ressuscite le passé » grâce à l'interprétation qu'elle donne des fouilles. Vous avez dû voir dans une des salles des vestiges archéologiques dont l'étude présente pour l'avenir un immense champ d'intérêt. Je veux parler des « pointa » du pays Kissi (« Pointa » est le pluriel de « pomdo »).

Question : De quoi s'agit-il précisément ?

Réponse : Les « pointa » sont des statuettes rituelles des Kissi. Faits en stéatite, ils ne sont toutefois pas l'œuvre des Kissi mêmes, qui les découvrent soit enfouis dans la terre soit déposés dans le lit de cours d'eau.

Ils seraient donc le produit d'une civilisation inconnue des Kissi et antérieure à leur occupation du sol de cette région.

port à Nok et au type São. perspectives ? Ou mieux, avez-vous élaboré un programme de recherches ?

Question : Envisez-vous d'autres perspectives ? Ou mieux, avez-vous élaboré un programme de recherches ?

Réponse : Mon département ambitionne d'établir une carte ethnographique de la République de Guinée, de même qu'une carte archéologique et préhistorique. Parallèlement se poursuivront des expéditions de collecte systématique d'objets et de pieces ethnographiques. Ces préoccupations sont d'urgence car la nouvelle évolution socio-économique risque de créer bientôt un hiatus entre la Guinée nouvelle et la Guinée ancienne ; c'est la rançon du progrès et de l'évolution. Ainsi une industrie aussi florissante que celle des « guinze », monnaie en fer torsadé fabriquée dans des ateliers africains à partir du minerai brut des Monts Nimba et Simandou a-t-elle disparue ou en voie de l'être. D'autres techniques, d'autres métiers doivent être étudiés et sauvés, qui pourraient d'ailleurs s'intégrer pleinement à un plan de rénovation économique-culturel.

Question : Si vous le permettez nous allons aborder en dernier lieu un dernier problème : on dit que vous vous intéressez à des cailloux et M. Sampil nous en a montré des échantillons. Quelle explication pourraient en attendre nos lecteurs ?

Réponse : Quittons alors l'ethnographie et l'archéologie pour la préhistoire car c'est de cela qu'il s'agit. Ce faisant nos remonterons plus loin encore dans le temps que les « pointa » ou la culture Nok. Les cailloux dont vous parlez sont en réalité des outils qui existaient avant la découverte par l'homme des métiers. Nous les avons ramenés d'une fouille de sondage effectuée avec le Professeur Jelinek, directeur du Musée de Brno et expert envoyé récemment en mission en Guinée, dans un abri sous-roche du Mont Kakimbon, non loin des pompe de forage. Nous savions y trouver des traces d'une civilisation vieille de 5.000 ans environ. Ces cailloux re-

pièces au procureur général. Le juge d'instruction, qui à lui seul constitue une juridiction, rend une ordonnance de transmission des pièces au Procureur général.

LES RÉSULTATS DES 2^{es} CRITÉRIUMS NATIONAUX DE NATATION A FRIA

100 mètres brasse minimes :

Kane Ibrahima, Conakry-III
1' 52" 3/10, ex-record 1' 54" 5/10
N'Dour Aly Conakry-I 1' 55" 6/10
Diallo Fodé, Fria 2' 4"

100 mètres juniors brasse :

Sylla Fodé, Coyah 1' 52" record
Koué Mamady, Conakry-I
1' 53" 7/10
Diallo Bella, Fria 1' 58"

200 mètres brasse minimes :

Kane Ibrahima, Conakry-III
4' 18" 8/10
N'Dour Aly, Conakry-I 4' 28"

200 mètres brasse juniors :

Sylla Fodé, Coyah 4' 27" 5/10
(record)
Koué Mamady, Conakry-I
4' 36" 2/10

400 mètres brasse minime :

Kane Ibrahima, Conakry-III
9' 42" 9/10
Keïta Soriba, Conakry-II
9' 44" 9/10

100 mètres brasse seniors :

Condé Sita, Fria 1' 43" 7/10
Kramar Thomas, Conakry-III
1' 53"

100 mètres brasse cadets :

Soua Togba, Conakry-II
1' 44" 3/10, ex-record 1' 58" 8/10
Kéïta Sékou, Fria 2' 1" 1/10

200 mètres brasse seniors :

Soukoulé, Fria 3' 44" 8/10
ex-record 3' 47" 1/10
Kramar Thomas, Conakry-III
4' 18" 9/10

200 mètres brasse benjamins :

Camara Souhalibou, Ecole de
Sandervalia 4' 23" 1/10 (record)
Cissé Mamadou, Sandervalia
2' 6" 7/10
Camara Sékou, Ecole de Sander-
valla 2' 21"

RESULTATS TECHNIQUES

100 mètres brasse benjamins :

Diallo Fodé, Fria 1' 59" 8/10
Camara Souhalibou, Ecole de
Sandervalia 4' 23" 1/10 (record)
Cissé Mamadou, Sandervalia
2' 6" 7/10
Camara Sékou, Ecole de Sander-
valla 2' 21"

400 mètres brasse cadets :

Soua Togba, Conakry-II
9' 19" 9/10 (record)

400 mètres brasse seniors :

Soumah Aly, Conakry-I
10' 53" 9/10
Soumah Cheik, Conakry-I
11' 10" 5/10

50 mètres libre benjamins :

Soumah Mamadou, Ecole de San-
dervalia 49" 1/10 (record)
Bangoura Oumar, Ecole de San-
dervalia 54" 5/10
Bangoura Oumar, Ecole de San-
dervalia 5' 4" 7/10

100 mètres libre minimes et cadets :

Dramé Abdoulaye, Conakry-I
1' 35" 8/10, ex-record 1' 37" 5/10
Coker Edouard, Conakry-I
1' 37" 3/10
Soumah Cheik, Conakry-I
1' 53"

Plongeon :

Diallo Saïdou, Fria
Curtiss Emile, Fria
Sangaré Mamady, Fria
Diallo Fodé II, Fria
Kéïta Pierre, Conakry-I.

Après avoir prêté ce serment l'assemblée prend place deux assesseurs prennent place deux à droite et deux à gauche de la cour.

(A suivre)

ELDORADA

Organisé
 hebdomadaire
 par la Régie
 Nationale
 de l'Agence Guinéenne
 de Presse

TRAVAIL — JUSTICE — SOLIDARITÉ
Compte Chèques Postaux 6975 — Banque République de Guinée 3-34-32

CE QUE NOUS DEVONS AVOIR TOUJOURS
PRESENT A L'ESPRIT, C'EST QUE NOTRE
ACTION REVOLUTIONNAIRE ENGAGE LE
DESTIN HISTORIQUE DE TOUTE L'AFRIQUE,
QUELLE DEBORDE PAR SON AMPLIEUR ET
SON ESPRIT LES LIMITES DE LA NATION
GUINÉENNE.

SEKOU TOURE

NOUVELLES D'AFRIQUE ET DU MONDE

La lutte de libération du continent se poursuit

EN ANGOLA LES FORCES NATIONALISTES S'ORGANISENT

En Angola les combats se poursuivent sans répit et les unités combattantes des patriotes africains s'organisent de façon rationnelle pour lutter contre l'opresseur portugais.

Vendredi dernier, au cours d'un accrochage avec les hordes portugaises, les nationalistes ont écrasé deux colonnes emménées près de Luanda.

Pendant ce temps, le gouvernement portugais continue à envoyer des troupes de répression en Angola. C'est ainsi que 1850 hommes sont embarqués vendredi à Lisbonne pour l'Angola.

Sur le plan international, la lutte courageuse du peuple angolais contre le régime fasciste de Salazar jouit de l'appui des peuples asiatiques et progressistes. Pour sa part, le gouvernement soviétique a fait la déclaration suivante sur la situation en Angola :

« Après avoir rappelé la proclamation du 14 décembre dernier, faite par l'Organisation des Nations Unies et portant sur l'octroi de l'indépendance aux peuples coloniaux, le gouvernement soviétique, après confirmation de l'O.N.U., déclare que le droit à l'autodétermination du peuple angolais doit être

LE PRÉSIDENT DES U.S.A.
EST ARRIVÉ A PARIS

Le Président et Mme Kennedy ont été accueillis à leur descente d'avion, mercredi à 9 h 30 G.M.T., à Orly, par le Président de la République française et Mme de Gaulle. Dans son discours d'arrivée le Président Kennedy a insisté sur l'importance de son premier voyage à l'étranger, et notamment en France. Après avoir mis l'accent sur la consolidation de l'unité occidentale, il a souhaité que la France « ne soit jamais une tête de pont, mais une source de paix ».

Commentant la visite du Président Kennedy à la France, le New-York Herald Tribune écrivait le 30 mai : « Bien que depuis longtemps la nouveauté des voyages présidentiels se soit émoussée, il est impossible de ne pas ressentir un sentiment d'anticipation et d'attente au moment où le Président Kennedy s'apprête à partir pour Paris.

« Que cela nous plaise ou non, nous vivons à l'âge de la diplomatie personnelle. Point n'est besoin de considérer ces conférences comme destinées à changer la face du monde. S'il est possible d'arriver à des arrangements et à des accords considérablement meilleurs.

« Après avoir rappelé la proclama-

LA CRISE LAOTIENNE D'UNE CONFÉRENCE DE GENÈVE (1954) A L'AUTRE (1961)

(suite)

10 septembre.

Le Département d'Etat américain déclare soutenir sans réserve le « Comité révolutionnaire » de Bouaïoun-Phoumi.

Le porte-avions Hornet, les contre-

torpilleurs Epperson Renshaw et Rennippe et deux transports de la 7^e flotte apparaissent vers la mer de Chine « visiblement parce que le de-

sordre règne au Laos » comme le dit

temp la nouveauté des voyages pré-

sidentiels se soit émoussé, il est im-

possible de ne pas ressentir un sen-

timent d'anticipation et d'attente au

moment où le Président Kennedy

s'apprête à partir pour Paris.

« Que cela nous plaise ou non,

nous vivons à l'âge de la diplomatie

personnelle. Point n'est besoin de

considérer ces conférences comme

destinées à changer la face du

monde. S'il est possible d'arriver à

26 décembre.

Les U.S.A. s'opposent à l'envoi d'une Commission internationale de contrôle au Laos, prévue par la Conférence de Genève en 1954.

Le 2 janvier.

Les U.S.A. s'opposent à l'envoi d'une Commission internationale de contrôle au Laos, prévue par la Conférence de Genève en 1954.

Le 4 janvier.

Battus sur les champs de bataille et ne tenant plus qu'une petite bande du territoire laotien sur la frontière siamoise, condamnés de plus par l'opinion mondiale, les impérialistes et leurs agents impuissants font sembler à chaque fois d'un cessez-le-feu, auquel il tait semblant de souscrire, pour attaquer traîtreusement les positions les troupes du Pathet Lao.

Le 12 octobre.

Le 12 octobre.

reconnu par le portugais, mais, le

gouvernement colonialiste portugais,

la victoire du peuple frère angolais,

lancant un défi à la conscience uni-

verselle, a lancé des troupes d'as-

trées, la déclaration, souhaitée ardemment

par le portugais, dans sa juste lutte de libération na-

Paris, lui serva à Vienne et à Lon-

gues, Secrétaire d'Etat américain, chargé

des Affaires d'Asie, devant la

reconnu par le portugal. Mais, le gouvernement colonialiste portugais, lançant un défi à la conscience universelle, a lancé des troupes d'assaut sur l'Angola, y semant partout la mort. Le visage bestial du colonialisme portugais a jeté le masque déclarant qu'il anéantira la révolution angolaise par les armes...

Dans sa déclaration, le gouvernement soviétique a également rappelé que les coloniaites portugais se servent des Angolais comme des serfs à bon marché et condamnés aux travaux forcés. Il a mis ensuite l'accent sur la misère sociale du peuple angolais, qui est totalement écarté de la gestion de son pays. Il a ensuite analysé la situation économique déplorable du Portugal et dit que la

la déclaration, sounant ardemment la victoire du peuple frère angolais dans sa juste lutte de libération nationale et de renaissance nationale.

LE MAROC

(suite de la première page)

M. Malek a dit ensuite que l'autodétermination doit tendre à préparer l'Algérie à « passer du colonialisme à l'indépendance ».

Les garanties sont indispensables et fondamentales pour l'application correcte de l'autodétermination. Les modalités d'application doivent couvrir la campagne électorale, les listes électorales et le contrôle du scrutin.

Se référant aux remarques faites par M. Joxe, chef de la délégation française, sur le statut des Européens en Algérie, M. Malek a poursuivi : « La question des garanties pour les Européens d'Algérie est reconnue par le F.L.N. comme un problème fondamental ».

« Aux Européens désireux de continuer à vivre et à travailler en Algérie et voulant devenir citoyen de notre pays, notre gouvernement offre toutes les garanties afin que ces citoyens d'origine européenne puissent vivre dans la liberté et l'égalité conformément aux lois d'un pays indépendant. »

« Ceux qui désireront garder leur nationalité française auront le statut d'étrangers avec toutes les garanties leur permettant d'exercer les droits fondamentaux de l'homme qui seront reconnus et respectés ».

M. Malek a ajouté : « J'aimerais réaffirmer que le F.L.N. et le gouvernement algérien ont toujours été préoccupés par ce problème. Nous ne le nions ni ne l'oublions. Au contraire, nous tenterons de résoudre ce problème d'une manière objective et juste ».

Il annonça ensuite que son parti présentera vingt candidats à ces élections (les premières au Nyassaland) sur les listes électorales du 1^{er} octobre et deux autres sur huit du second degré. Signalons le simple fait d'être nommé par le Malawi Congress assure pratiquement l'élection de ces candidats, ce parti étant littéralement majoritaire, donc fidèle à l'oppositaire de la volonté populaire.

Paris, lui serva à Vienne et à Londres. « Sa tâche n'est pas aisée. Il est parfois difficile de parler à ses amis comme à ses adversaires et M. Kennedy fera les deux. Il va, souhaitons-le avec de grands espoirs, mais avec les yeux ouverts ».

**

Les premiers entretiens de Gaulle Kennedy se sont déroulés mercredi en début d'après-midi. Les deux Présidents sont tombés d'accord sur la définition d'une position commune sur le problème de Berlin. Au cours de cette conversation qui a duré 2 h 15, les problèmes du Sud-est asiatique et de l'Afrique ont également été abordés. A la fin des entretiens le Président Kennedy a quitté l'Elysée pour regagner le ministère des Affaires étrangères où il réside.

LE PRÉSIDENT SOEKARNO VISITE LA HONGRIE

Répondant à une invitation du gouvernement hongrois, le Dr Ahmed Soekarno, président de la République d'Indonésie, est arrivé lundi à Budapest, pour une visite officielle

CONGRÈS DE LA C.G.T. A IVRY

Le trente-troisième congrès de la Confédération générale du travail de France s'est ouvert dimanche à Ivry, dans la banlieue industrielle de Paris. 1.500 délégués, arrivés de tous les points du pays prennent part aux travaux de ce congrès. Le secrétaire du bureau confédéral, M. Léon Maubois, a présenté le rapport sur « L'unité et la lutte de la classe ouvrière pour la satisfaction de ses revendications, pour la paix en Algérie pour la liberté, la paix et le désarmement ». Les délégués des syndicats de nombreux pays du monde et le secrétaire général de la Fédération Syndicale Mondiale, Louis Saillant, assistant au congrès dont les travaux dureront jusqu'au 2 juin.

Secrétaire d'Etat américain, chargé des Affaires d'Extrême-Orient, arrive au Laos, accompagné de John Iwin et de Herbst Ridley, chef d'Etat-major de la 7^e flotte U.S.

Il se sert de l'aide américaine comme moyen de pression pour négocier la gouvernement royal à arrêter toute négociation avec le Pathet Lao, à reconnaître les rebelles Phumi Boun Oum et les ramener au pouvoir. Devant le refus du gouvernement, l'aide économique traditionnelle au Laos est coupée.

Le gouvernement laotien demande alors l'aide de l'U.R.S.S. Les U.S.A. utilisent tous les moyens de pression pour empêcher cette aide et se parent à intervenir militairement.

31 octobre.

La 3^e division navale et la 7^e flotte U.S. reçoivent l'ordre de se préparer à une intervention éventuelle au Laos.

Novembre.

Les U.S.A. transfèrent de la Thaïlande aux aérodromes de Séno et de Pakse, au Laos, douze Dakotas pour aider Phumi à établir un pont aérien entre Paské, Savannakhet et Xieng Khoang, les campagnes étant aux mains du peuple. Un avion Extra B 833 transportant 4 officiers américains est abattu par la D.C.A. du Pathet Lao à Paccadinh.

16 novembre.

Un avion américain immatriculé 6130, piloté par un américain et deux tchang-kai-cheickistes, tombe en cours de vol : il transportait des munitions de la Plaine des Jarres à Luang-Prabang.

18 décembre.

Appuyés par des éléments siamois et des artilleurs de N'go Dinh Diem, qui bombardent la capitale depuis la rive thaïlandaise, Phumi reprend Vientiane.

21 décembre.

Norodom Sihanouk, premier ministre du Cambodge, déclare que l'intervention armée des U.S.A. au Laos, sous couvert de l'O.T.A.S.E., est très grave pour toute l'Indochine.

6 février.

Phumi s'empare de la base de Sano, laissée aux français par les accords de Genève, se vengeant ainsi du refus français d'appuyer la politique américaine d'intervention.

En Angleterre, le Sunday Express journal indépendant de droite écrit : « La Grande-Bretagne doit s'abstenir d'apporter une aide militaire au Laos, quelle que puisse être la situation. Contrairement à l'avis de la Grande-Bretagne, les Américains ont déversé pour trois cent millions de dollars de fournitures militaires sur le fantôme Boun Oum. Ayant méprisé notre avis, ils n'ont pas le droit d'entraîner notre pays dans une politique hasardeuse et dangereuse. »

L'Observer, indépendant, constate l'échec des efforts américains dans leur tentative de rallier le Laos aux Occidentaux en le destituant de son gouvernement légitime pour placer à la tête un semblant de gouvernement anticomuniste.

27 mars.

Réunion de l'O.T.A.S.E.

31 mars.

La 7^e flotte américaine gagne le golfe du Siam et croise à 50 kilomètres des frontières du Laos.

2 avril.

Le commandant des forces U.S. du Pacifique rencontre Phumi.

(à suivre)

24 janvier.

Les U.S.A. proposent à la France et la Grande-Bretagne une action commune au Laos sous forme d'intervention armée directe. Refus de